

PROJET ASSOCIATIF

PRATO

Association
Pour la Protection d'Adultes
en Atelier Thérapeutique
Occupationnel

Tél : 04 67 04 19 35

Courriel : direction@les-aramons.org

FEVRIER 2019

SOMMAIRE

UN PROJET ASSOCIATIF POURQUOI ?	2
PREAMBULE	3
I. PRATO : SON HISTOIRE	4
II. PRATO : MISSIONS ET AMBITIONS	6
III. SES VALEURS	7
IV. SON OFFRE DE SERVICE	8
V. SES MOYENS	9
VI. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	10
VII. PARTENARIATS	12
VIII. COMMUNICATION ASSOCIATIVE	13
IX. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	14
CONCLUSION	16

UN PROJET ASSOCIATIF POURQUOI ?

Le projet associatif définit les lignes directrices de notre Association gestionnaire, son identité, ses orientations stratégiques qui constituent le sens de son action.

Ses éléments constituent des repères pour chaque acteur ou partenaire concernant les objectifs poursuivis et les valeurs portées par l'Association PRATO (Protection d'adultes Handicapés en Atelier Occupationnel) ou par l'association PRATO (Association pour la Protection et l'Autonomie pour personnes en situation de handicap) depuis sa création en 1991.

A quoi sert-il ?

- À mieux fédérer l'ensemble de nos activités dans un souci de cohérence et de qualité,
- À présenter nos valeurs, missions et engagements en toute transparence,
- À mieux communiquer avec nos partenaires,
- À développer le sentiment d'appartenance à notre Association.

A qui est-il destiné ?

- Aux administrateurs,
- Aux autres bénévoles,
- À l'ensemble du personnel,
- A tous les usagers et leurs familles,
- Aux partenaires,
- A tous ceux qui souhaitent mieux nous connaître ...

PREAMBULE

La réactualisation du projet associatif de PRATO s'inscrit dans une volonté de ses dirigeants de mettre en œuvre une nouvelle ambition associative face aux évolutions des besoins des personnes prises en charge et de l'environnement législatif et réglementaire qui questionnent et conditionnent l'avenir.

Ce projet a pour but d'œuvrer dans l'intérêt général des personnes accueillies au sein de l'association et de son établissement « les Aramons ».

Ce document est le texte fédérateur de tous les acteurs de notre association : adhérents, bénévoles élus, professionnels... et constitue pour nous tous la référence de notre action.

Il énonce les valeurs fondatrices de notre Association qui, depuis près de 30 ans s'attache à répondre aux attentes et besoins des adultes présentant une déficience intellectuelle ainsi que leurs familles.

Il est un guide à la fois pour le présent et pour le futur afin de favoriser la concertation entre les personnes en situation de handicap, leurs familles et les professionnels et l'ensemble de nos partenaires.

I. PRATO : SON HISTOIRE

- Octobre 1991 : Création de l'association regroupant un Foyer de Vie et un Atelier Thérapeutique Occupationnel situés à Juvignac (34990).
- Octobre 1992 : Arrêté du Président du Conseil départemental autorisant l'Association PRATO à gérer 25 places d'atelier thérapeutique occupationnel de 20 à 60 ans dont 8 places en foyer d'hébergement annexé avec habilitation à recevoir au bénéfice de l'aide sociale des personnes handicapées des deux sexes.
- Juin 1993 : Election de Monsieur Joël MAISTRE en tant que président de l'association.
- Juillet 1995 : Accord de principe du Conseil Départemental de l'Hérault pour :
 - ⇒ L'achat de la propriété CINAM (terrain de 2 900 m² et bâtiment à usage de bureaux de 234 m² au sol, rue du Caducée, Parc Euromédecine) ;
 - ⇒ L'extension de 8 places d'hébergement au Foyer de JUVIGNAC
 - ⇒ Le transfert de l'ATO avec extension de 7 places sur le site du Parc Euromédecine.
- Novembre 1995 : Accord du Conseil départemental autorisant l'acquisition de la propriété CINAM en vue du transfert de l'ATO pour les activités de jour avec extension de l'effectif à 32 places.
- Janvier 1996 : Arrêté du Président du Conseil départemental de l'Hérault autorisant l'extension de 7 places de l'ATO avec transfert des locaux au 68, rue du Caducée Parc, Euromédecine à Montpellier.
- La capacité est ainsi portée à 16 lits pour le foyer et 32 places pour l'ATO.
- Mars 2000 : Arrêté du Président du Conseil départemental autorisant le transfert et une extension de 6 lits du foyer occupationnel portant la capacité totale du foyer occupationnel à 22 lits et places, dont un accueil temporaire, avec transfert Parc Euromédecine, 175, rue du Caducée à Montpellier. La capacité de l'atelier occupationnel est portée à 10 externes.
- Septembre 2001 : Ouverture des nouveaux bâtiments A, B et C du foyer par le bailleur social FDI Habitat, dans le cadre d'un bail emphytéotique avec deux unités de vies de 11 résidents (au 175 rue du Caducée) et deux ateliers occupationnels (au n°63 et n° 121 rue du Caducée).
- 2008 : Etude de faisabilité d'un agrandissement du foyer sur l'emprise du site actuel.
- Mai 2009 : Acquisition du terrain mitoyen (121 rue du Caducée).
- 2014 : Evaluation externe des activités par un cabinet habilité par l'Agence Nationale de l'évaluation médico-sociale.
- Décembre 2016 : Arrêté du Président du Conseil départemental portant renouvellement de l'autorisation pour 15 ans.

- Janvier 2018 : Monsieur François de CAPELE devient le nouveau président de l'Association.
- Etude du projet de démolition/ construction de l'ATO et d'une extension bâtementaire, dépôt du permis de construire.
- Septembre 2018 : Extension de 2 places notifiée dans le budget 2018.
- 2019 : Validation du projet associatif et du projet d'établissement 2019/2023.

II. PRATO : MISSIONS ET AMBITIONS

L'association PRATO assure l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement permanent et temporaire de personnes en situation de handicap dans une logique de parcours de vie qui s'appuie sur des principes fondateurs permettant à la personne accueillie de trouver une qualité de vie en réponse à ses besoins et attentes ainsi que :

- ⇒ De prendre en compte la personnalité singulière de chacun pour l'amener au plus loin de ses possibilités
- ⇒ De rechercher tous les moyens susceptibles d'assurer son intégration dans la société

PRATO inscrit sa mission au profit des personnes accueillies en tenant compte de leurs capacités individuelles, leurs besoins, leurs désirs à tous les âges de sa vie en prenant en considération leurs pathologies, leur vieillissement selon des modalités adaptées tout en assurant la protection des personnes accompagnées et de leurs biens.

Association gestionnaire et employeur du secteur non lucratif et de l'économie sociale et solidaire, l'association PRATO affirme le caractère social de sa mission au plus près des besoins des personnes en situation de handicap de son territoire et s'inscrit comme un acteur engagé de la société civile.

A ce jour, l'association gestionnaire pour la Protection d'Adultes en Atelier Thérapeutique Occupationnel (PRATO) est gestionnaire d'un établissement médico-social « les Aramons » constitué de plusieurs dispositifs : un foyer d'hébergement (dont un accueil temporaire) et un accueil de jour.

Détentriche d'un savoir-faire et d'une compétence affirmée, PRATO inscrit le professionnalisme de ses salariés comme une priorité dans son action au quotidien.

En s'appuyant sur sa capacité d'innovation sociale et son désir d'ouverture à son environnement, PRATO affirme une ambition forte dans le développement d'une offre adaptée en réponse aux nouveaux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap, par des partenariats et mutualisations adaptés, tout en conduisant un dialogue constant avec les autorités de tarification dans le cadre des orientations des politiques publiques, schémas et programmes régionaux et départementaux.

III. SES VALEURS

PRATO porte un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire, pour faire évoluer le regard de la société vis-à-vis des personnes en situation de handicap

PRATO met au cœur de son action les personnes en situation de handicap pour que la personne accueillie soit actrice de sa vie et de son projet et que ses demandes et ses besoins soient entendus et pris en compte au sein de son lieu de vie et de la cité.

PRATO veille au respect de l'égalité de dignité de tout être humain et celui de la différence de chacun et met en œuvre tous les moyens et dispositifs qui permettent à la personne d'évoluer en fonction de ses capacités, pour tendre vers son épanouissement personnel et une autonomie maximale.

Elle proscrit toute discrimination de quelque nature que ce soit : sexe, origine, nationalité, confessionnelle et considère la personne accueillie comme unique avec son identité propre, ses potentialités, ses richesses, ses besoins, ses limites.

PRATO réaffirme son engagement dans la défense de ses droits et libertés, sa responsabilité et son éthique d'intervention au plus proche de la personne en situation de handicap dans le respect de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.

PRATO met au cœur de son fonctionnement et de son développement, des valeurs en action qui se résument ainsi :

- Le respect des engagements
- Une ambition dans la réponse aux besoins des personnes
- Une ouverture à et sur l'environnement
- Une écoute de toutes les parties prenantes (usagers et familles, salariés.)
- Un esprit de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des acteurs
- Une réflexion éthique vis-à-vis des personnes accueillies
- Une qualité de service qui s'appuie sur la responsabilisation, le savoir-faire, les compétences et le professionnalisme

IV. SON OFFRE DE SERVICE

PRATO a pour mission d'accueillir et d'accompagner à temps complet ou en journée des personnes âgées de plus de 20 ans à 65 ans.

Actuellement, le Foyer de Vie « Les Aramons » est organisé autour de deux dispositifs principaux pour un total de 32 places autorisées accueillant des personnes en situation de handicap entre 20 et 65 ans de manière alternative, à temps partiel ou complet.

A ce jour, cette offre globale financée par le Conseil Départemental de l'Hérault s'appuie sur les dispositifs ci-dessous avec un périmètre d'actions situé sur le territoire de l'agglomération de Montpellier :

- Un Foyer d'hébergement de 22 places sur deux bâtiments : le foyer A et le foyer B ;
- Un accueil de jour (atelier thérapeutique occupationnel ou ATO) de 10 places.

Hormis les prestations classiques en hébergement, l'association propose des activités pratiques et de loisirs, des activités sociales, culturelles et sportives, afin de préserver et d'améliorer les acquis des personnes et favoriser leur inclusion dans la cité.

Pour PRATO, être acteur d'une société inclusive et solidaire, c'est aussi être engagé dans une amélioration continue de son offre de service tant en hébergement en établissement qu'à domicile – au sens large – grâce à des alliances et des partenariats pour assurer la continuité et la coordination des parcours des personnes accueillies en réponse aux besoins de la population.

A ce titre, PRATO souhaite développer de nouvelles activités et prestations en réponse aux besoins des personnes d'une part et vis-à-vis de nouveaux publics en situation de fragilité d'autre part, tout en garantissant l'épanouissement et le bien être, la prévention, le maintien et le développement de l'autonomie, l'inclusion et la protection des personnes en lien avec les familles et responsables légaux.

A cet effet, PRATO se donne les moyens d'assurer une veille stratégique pour être en connaissance des projets des autres acteurs du territoire et d'être en capacité de soumissionner aux appels à projets qui entrent dans son champ d'action.

V. SES MOYENS

Pour répondre à sa mission, PRATO mobilise les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à une réponse professionnelle et pérenne.

▪ Les ressources humaines

PRATO compte un Conseil d'Administration de 12 personnes à ce jour et prévoit le recrutement de nouveaux membres au sein de l'association.

Aujourd'hui, l'association compte plus de 70 membres, parents, amis et sympathisants.

Elle est animée par le souci constant de modernisation de ses services et de sa compétence gestionnaire.

L'ensemble de l'établissement représente à ce jour 31 salariés soit 25,39 ETP encadrés par une Direction et un Chef de service. L'association a mis en place une politique d'accueil de stagiaires qui viennent enrichir le travail des équipes.

▪ Les moyens techniques

PRATO concentre l'ensemble de ses moyens et ressources techniques sur un site unique, rue du caducée à Montpellier.

PRATO met à disposition des usagers des prestations d'hébergement, de restauration, de lingerie, mais également des moyens logistiques avec un parc automobile de véhicules adaptés auquel vient s'ajouter tout l'équipement technique des différents ateliers, le matériel éducatif et pédagogique.

▪ Les moyens fonciers, immobiliers et financiers

Pour assurer une réponse en adéquation avec les besoins évoqués, PRATO s'appuie sur un patrimoine et une emprise foncière de 10 000 m² au centre de Montpellier, qui comprend en sus des locaux dédiés aux bâtiments, un parking et un jardin.

Le développement de l'association et de ses activités s'appuie sur une volonté de maintenir la qualité de son immobilier par la reconstruction des locaux vieillissants et l'extension de nouveaux locaux en réponse aux besoins.

PRATO, avec un budget consolidé de 1,6 million d'euros rappelle également l'importance qu'elle accorde au prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et s'appuie sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui lui permettra le développement de ses moyens au service de sa mission.

Soucieuse d'une gestion rigoureuse et efficace, elle est également consciente des contraintes budgétaires du secteur et se donne toutefois les moyens de rechercher de nouveaux financements auprès de partenaires privés et autres fondations pour cofinancer des projets et dispositifs innovants pour les bénéficiaires.

VI. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

En adéquation avec ses statuts, la gouvernance de l'association est un levier de pérennité et de développement qui s'appuie sur une démocratie associative. Elle implique une participation active et une responsabilité partagée de ses membres au service des usagers, des familles et des salariés.

Ces principes nécessitent une confiance mutuelle entre ses membres, le souci de l'intérêt général afin que chacun soit le porte-parole de l'Association et non d'opinions personnelles, lorsqu'elles sont différentes.

L'association déploie sur un fonctionnement harmonieux de ses instances dirigeantes qui travaillent en cohérence.

▪ L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale est l'instance garante du projet associatif. Conformément aux statuts, l'assemblée générale comprend tous les membres de l'association dès lors qu'ils se sont acquittés de leur cotisation.

▪ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration impulse la politique générale de l'association en déterminant des orientations stratégiques en référence à ses valeurs fondatrices. Il veille à la pérennisation et au développement de l'association. Il prend toute décision concernant la gestion, le choix de l'évolution des activités, la politique de communication interne et externe.

Le Conseil d'Administration est un lieu de réflexion, de proposition, de débat et de décision qui joue un rôle stratégique d'anticipation et d'orientation de la politique associative.

Sous son contrôle, les choix et orientations de ce Conseil sont mis en œuvre par un Directeur.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent se voir attribuer par le Président des délégations particulières spécifiques et rendent compte de leurs travaux sur les activités confiées .

Les Administrateurs sont tenus de participer, sauf cas de force majeure, aux travaux du Conseil et des Commissions ainsi qu'aux manifestations et journées de travail organisées par l'Association.

▪ Le Bureau

Convoqué régulièrement par le Président, le Bureau de l'Association est un organe opérationnel essentiel entre le Conseil d'Administration et la Direction. Il garantit la transparence et l'efficacité des fonctions exécutives.

▪ Le Président

Le Président est chargé d'animer et de rendre compte aux différentes instances (Conseil d'Administration et Bureau) des travaux effectués.

L'association s'appuie sur les principes de fonctionnement suivants :

- **La responsabilisation**

L'ensemble des parties œuvrent et agissent dans un même esprit de solidarité et de coopération. Ils associent engagement et compétence au service du projet commun. Une attention particulière est portée à la définition et à la lisibilité des rôles, champs de délégation et d'intervention des administrateurs comme des cadres et salariés.

L'association s'appuie sur un management participatif et des délégations claires confiées au Directeur de l'établissement avec lequel elle souhaite nourrir des relations professionnelles de confiance pour que vive la complémentarité technique et politique. Cette délégation est formalisée dans un Document Unique de Délégation (DUD) qui fixe ses attributions.

Dans la mise en œuvre de ces principes et de ces règles, il importe de tenir compte de la place respective de l'Administrateur élu de l'Association et des professionnels.

Il appartient aux membres bénévoles de PRATO comme au Directeur et à l'encadrement de communiquer sur les valeurs et principes portées par l'association, afin que chaque salarié puisse s'y référer dans son action.

- **Le professionnalisme**

PRATO promeut la professionnalisation et la formation des salariés engagés auprès des personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'acquérir des outils de perfectionnement et être à l'écoute de l'évolution des besoins des personnes accueillies.

L'association a impulsé une démarche participative et collective autour de la qualité de ses prestations comme un moyen d'implication des professionnels de l'institution.

L'association accorde une importance au suivi des plans d'amélioration de la qualité en favorisant les échanges entre les professionnels sur leurs pratiques et leur engagement dans l'accompagnement des usagers.

- **Une culture commune et un management participatif**

La diversité des dispositifs mobilisés par l'association d'une part, la diversité des compétences et des métiers d'autre part, sont autant d'éléments qui nécessitent le développement permanent d'une culture commune.

La mise en œuvre de notre projet est basée sur une philosophie participative dans laquelle Direction, chef de service et salariés constituent une ressource essentielle de la compétence aux services des usagers.

Pour cela, PRATO veille à la qualité de vie au travail de ses salariés par la formation, l'amélioration des conditions de travail.

L'association met en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la prévention des risques professionnels et psychosociaux et promeut la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) comme éléments moteurs de son développement.

- **La promotion et la valorisation du bénévolat**

PRATO considère le bénévolat comme une dimension importante de son identité et de sa vitalité.

L'association est consciente qu'un engagement bénévole important demande un renouvellement permanent de ressources vives au sein de ses différentes instances.

Consciente de la nécessité de consolider son socle fondateur par l'ouverture à de nouveaux membres, il revient à l'association de créer les conditions permettant aux personnes partageant ses valeurs, qui souhaitent la rejoindre, de s'intégrer selon leurs capacités et leurs engagements.

VII. PARTENARIATS

La réflexion sur le partenariat tient compte de la tension existante, dans notre secteur et dans ce moment de son histoire, entre une logique de solidarité associative et une dynamique concurrentielle.

PRATO inscrit les coopérations stratégiques et opérationnelles avec d'autres structures comme une nécessité et une ressource au bénéfice des usagers.

Toutefois, les coopérations ne sont envisageables pour PRATO qu'avec des structures dont les buts sont compatibles avec les siens.

A cet effet, PRATO affiche une ambition de coopération et de mutualisation choisie en lien avec ses partenaires en favorisant la cohérence et la complémentarité des dispositifs, la mutualisation de services et de prestations dans une logique d'amélioration des prestations offertes aux bénéficiaires tout en mobilisant les modes et outils de coopération adaptés au contexte.

PRATO a mis au cœur de son action un travail en réseau pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, sous diverses formes.

L'association s'appuie ainsi sur un réseau de partenaires publics et privés, partenaires techniques et acteurs associatifs accompagnant des publics identiques ou complémentaires, fédérations nationales et régionales, pour affirmer et défendre la spécificité du handicap, porter une parole militante et être force de propositions.

PRATO entretient des relations étroites avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales de son territoire et inscrit son action dans les différents schémas ou programmes départementaux et régionaux, comme partenaire des intervenants de l'action sociale.

Elle revendique son appartenance au secteur non lucratif par sa présence à NEXEM (organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif), à l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, (URIOPSS Occitanie), au Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations CREA-ORS régional.

VIII. COMMUNICATION ASSOCIATIVE

La communication associative est un vecteur indispensable à même d'asseoir l'image et la notoriété de l'institution tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et favorise le sentiment d'appartenance de ses adhérents, salariés, financeurs et partenaires.

Consciente de la nécessité d'être plus visible sur son territoire, PRATO prévoit de développer une communication institutionnelle en mettant à la disposition de l'ensemble de ses partenaires et sympathisants, des outils de communication modernes qui traduisent et véhiculent l'ambition de notre projet associatif, nos orientations à court et moyen terme permettant aux personnes qui souhaitent nous rejoindre de faciliter leur choix.

PRATO s'attachera également à développer l'organisation d'événements locaux relayés par la presse (conférences, expositions...) pour encourager une large participation des usagers, familles, salariés, partenaires et bénévoles et favoriser l'appartenance et la communication associative...

IX. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A l'horizon 2020, PRATO se donne les orientations stratégiques suivantes qui serviront de fil conducteur à son action opérationnelle.

➔ **Accompagner la personne handicapée dans un véritable parcours de vie**

- Inscrire l'accompagnement de la personne en situation de handicap dans un parcours de vie en tenant compte de ses capacités individuelles, ses désirs, ses besoins et ceux de sa famille à tous les âges de sa vie.
- Accompagner la personne accueillie le plus longtemps possible au sein de l'institution en prenant en considération ses pathologies, son vieillissement.
- Favoriser son développement et son épanouissement par des activités et accompagnements spécifiques garantissant le maintien et le développement de l'autonomie, l'inclusion et le bien-être des personnes accueillies ainsi que leur protection.
- Mener une réflexion éthique en lien avec les professionnels pour soutenir et éclairer la réflexion de tous les acteurs de l'association.

➔ **Consolider et développer l'offre et les dispositifs mobilisés**

- Adapter le projet d'établissement et le bâti aux besoins des populations accueillies en lien avec l'évolution des politiques publiques
- Conforter la réponse territoriale de l'association permettant l'organisation et la fluidité du parcours des personnes accompagnées sur la base d'un savoir-faire et d'une capacité d'innovation, la qualité de sa gestion et l'excellence de ses prestations.
- Susciter, encourager et développer les activités et l'évolution de l'offre de l'association par le développement des dispositifs existants, l'adjonction de nouveaux dispositifs, la diversification des publics en réponse aux besoins de la population et de tous types de handicap.
- Mettre en place une veille stratégique et réglementaire afin d'être en parfaite connaissance des nouveaux dispositifs et en ordre de marche pour répondre aux appels à projets.
- Maintenir un dialogue constant avec les financeurs et les autorités de contrôle et anticiper la signature du prochain CPOM pour s'assurer des financements correspondants.
- Garantir la pérennité financière de l'association par la recherche et la diversification de ses financements auprès de partenaires et autres fondations pour financer ses projets au service des bénéficiaires.

➔ **Renforcer le socle et la gouvernance associative de l'institution pour garantir sa pérennité**

- Faire évoluer l'identité de l'association et son objet dans un souhait d'ouverture à une nouvelle offre et de nouveaux publics.
- Renforcer le socle de la gouvernance de l'institution et l'optimisation du fonctionnement de ses instances et représentations externes, avec ou en prévoyant un renforcement de la place des familles et l'ouverture à de nouveaux adhérents au service de la dynamique associative.
- Déployer une action associative volontariste en positionnant PRATO comme acteur militant du secteur non lucratif, employeur et acteur du secteur médico-social et de l'économie sociale et solidaire, force de propositions et d'actions pour défendre la spécificité du handicap mental dans les instances politiques et décisionnelles.

- S'assurer de la bonne connaissance des évolutions législatives et réglementaires du secteur médico-social et la formation régulière des administrateurs.
- Adapter l'organisation opérationnelle des établissements en réponse aux enjeux associatifs.
- Réactualiser les statuts et élaborer le règlement intérieur associatif sur la base des évolutions statutaires (missions et gouvernance).

➔ Favoriser une culture associative commune et partagée

- Encourager le partage du projet associatif et des valeurs de l'association en échangeant régulièrement avec les professionnels, familles et partenaires sur les orientations définies pour garantir leur engagement.
- Favoriser la qualité de vie au travail (QVT) et mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour adapter en permanence les compétences professionnelles et les pratiques à la diversité et à l'évolution des publics, à leurs besoins et attentes.
- Instaurer un comité éthique au regard de la vulnérabilité des personnes, de l'évolution des publics et de la complexité des situations.
- Conforter la démarche d'amélioration continue de la qualité et le suivi des plans d'amélioration de la qualité et s'assurer de la participation et la satisfaction des personnes accueillies.

➔ Développer les partenariats et les coopérations stratégiques

- Afficher une ambition de coopération et de mutualisation choisie en lien avec ses partenaires actuels et futurs autour de valeurs et de projets partagés au bénéfice des publics accueillis.
- Développer et formaliser de nouveaux partenariats sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le territoire en favorisant la cohérence et la complémentarité des dispositifs et des prestations offertes aux bénéficiaires dans une volonté de consolidation de ses activités, de rationalisation des coûts, de mutualisation des moyens et des compétences.
- Maintenir un dialogue constant avec les financeurs et les autorités de contrôle sur les partenariats engagés.

➔ Développer l'ouverture de l'association sur son territoire et sa communication associative

- Développer une identité visuelle spécifique et des supports de communication et de valorisation et de lisibilité de l'association, de la gouvernance associative et de ses activités par la réactualisation du site web de l'association et l'élaboration d'une plaquette institutionnelle de présentation et de ses activités
- Susciter des événements pour assurer la connaissance des activités associatives vis-à-vis de l'ensemble des familles, et partenaires institutionnels et privés et susciter l'engagement bénévole au sein de l'association.
- Faire connaître et reconnaître le projet associatif tant en interne qu'en externe à l'association, en assurer sa diffusion et sa communication.

CONCLUSION

Le projet associatif de PRATO sera porté par l'ensemble des acteurs et régulièrement évalué pour être actualisé selon l'évolution des besoins et des priorités associatives.

Ses orientations feront l'objet d'une planification à court et moyen terme pour une mise en œuvre concrète dans le projet d'établissement 2019/2023.

Le projet associatif a été validé par le conseil d'administration de PRATO le 20 février 2019 et **proposé au vote de l'assemblée générale le XX 2019.**